DOSSIER D'INSCRIPTION - FORMATION CQP
INSTRUCTEUR FITNESS

I. INFORMATIONS PERSONNELLES

1. Identité :

Nom de famille : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Ville de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... **Ville : .....**

Téléphone : .....

E-mail : .....

Nationalité : .....

II. PARCOURS SPORTIF

1. **Expérience dans le domaine sportif :**
   - **Activités sportives pratiquées (type et durée) : .....**
   - **Clubs/associations fréquentés : .....**
2. **Diplômes déjà obtenus dans le domaine sportif (si applicable) :**
   - **Intitulé : .....** **Année d'obtention : .....**
   - **Établissement : .....**

III. CHOIX DE LA FORMATION

1. **Option(s) souhaitée(s) :** ***rayez la mention inutile*** • **Cours collectifs** • **Musculation Personal Trainer** • **Les deux**	3. **Date TEP et entretiens:** ***semaine du 15/02/2027***

5. **Avez-vous déjà passé vos tests d'entrée en formation CQP IF ?** ***Rayez la mention inutile***
   - **OUI** ○ **NON**

6. **Si Oui, sur quelle option avez-vous validé :** ***Rayez la mention inutile***

FOURNIR LA GRILLE DES Prérequis DANS VOTRE DOSSIER

- **Les deux**
- **Musculation personal training**
- **Cours Collectifs**

IV. DOCUMENTS À TRANSMETTRE

1. **Pièces administratives :**
   - **Photocopie Recto/Verso Carte d'identité ou Carte de séjour valide en couleurs**
2. **Documents relatifs au parcours sportif :**
   - **Curriculum Vitae et lettre de motivation**
3. **Documents médicaux :**
   - **Un certificat médical de <u>non-contre-indication à la pratique et l'encadrement à la pratique du Fitness en cours collectifs et/ou de la musculation ci-joint</u>**
4. **Autres documents :**
   - **Titre ou diplôme de secourisme : Être titulaire d'un certificat validant une formation initiale ou continue relative à l'unité d'enseignement « Premiers Secours Citoyen » ou d'une formation équivalente à celui-ci (VOIR ANNEXE.)**
   - **Fournir le bulletin de casier judiciaire n°3 vierge**
   - **Grille des prérequis à l'entrée en formation si vous avez déjà validé vos tests d'entrée**
   - **Vérifier que votre casier judiciaire est vierge sur le bulletin n°2 cela pourrait compromettre votre obtention de certification et le suivi de votre formation**
     Ce motif de rupture NE DONNERA EN AUCUN CAS UN REMBOURSEMENT DE LA FORMATION.

V. FINANCEMENT ET SITUATION

1. **Mode de financement *: rayez la mention inutile***
   - **CPF ○ FRANCE TRAVAIL ○ PASS SUD REGION ○ AUTO-FINANCEMENT ○ TRANSITION PRO ○ AUTRE (précisez) :**
     ……
2. **Situation actuelle *: rayez la mention inutile***
   - **En activité**
   - **En reconversion professionnelle ○ Sans activité ○ Autre (précisez) : ……**
3. **Avez-vous besoin d'aménagements spécifiques ou des adaptations pour :**
   - **Les tests d'entrée ○ La formation ○ Les certifications**

VI. DÉCLARATION ET SIGNATURE

Je soussigné(e), ……, atteste que les informations fournies dans ce dossier sont exactes et complètes.

Date : …… **Signature :**

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale

La jeunesse, à l'engagement

Et aux sports

LES OBLIGATIONS D'HONORABILITE ET DE DECLARATION DES STAGIAIRES EN FORMATION DANS LES METIERS DE L'ANIMATION ET DU SPORT

I. Dans l'animation

Nul ne peut exercer de fonctions auprès des mineurs en « Accueil Collectif de Mineurs (ACM) » :

1 / S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à l'article L.133- 6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) :

« Nul ne peut exploiter ni diriger l'un quelconque des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code, y exercer quelque fonction que ce soit, ou être agrée au titre des dispositions du présent code, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits prévus :

- *Des atteintes à la personne ;*
- *Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne ; De la mise en danger de la personne ;*
- *Des atteintes aux libertés de la personne ;*
- *Des atteintes à la dignité de la personne. »*

2 / S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (article L.227-10 du CASF).

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre casier judiciaire B2 (via l'application de télé- déclaration d'ACM).

NB : Le bulletin n°2 peut être délivré aux dirigeant.e.s des organismes de droit public ou de droit privé qui exercent une activité culturelle, éducative ou sociale auprès des publics fragilisés.

II. Dans le sport

Les éducateurs sportifs « stagiaires » (en cours de formation) sont désormais tous soumis à **l'obligation de déclaration** quel que soit leur statut. Ces stagiaires doivent donc se déclarer auprès du préfet (dans les faits, du SDJES) de leur lieu principal d'activité article R. 212-87 du code du sport par la voie électronique via https://eaps.sports.gouv.fr ou https://déclaration-educateur.sports.gouv.fr

Ces stagiaires « déclarants » devront fournir les pièces mentionnées à l'article A. 212-176 du code du sport. Le Préfet de département s'assure que les stagiaires déclarant leur activité n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour délit mentionné à l'article L. 212-9 du code du sport, en demandant aux services judiciaires nationaux un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 2).

Afin de s'assurer que la ou le stagiaire a effectivement respecté cette obligation, l'organisme de formation et la structure d'alternance peuvent lui demander de fournir son attestation de déclaration.

Vous devez par conséquent bien vérifier avant votre entrée en formation, que votre casier judiciaire ne vous empêche pas de travailler avec des mineurs, des publics fragilisés ou dans l'encadrement des activités physiques et sportives avec tous les publics.

III. La démarche d'e\acement

La démarche d'e\acement du casier est une démarche personnelle, donc veuillez bien vérifier personnellement que votre casier est vierge.

La demande d'effacement de condamnation du bulletin n°2 du casier judiciaire doit être écrite et présenter les motifs. Elle peut par exemple être justifiée par un projet professionnel, un casier judiciaire vierge étant indispensable pour l'exercice de certains métiers.

L'eSacement n'est pas possible pour les condamnations relatives à certains crimes et délits. **La demande d'e)acement ne doit pas être déposée avant l'expiration d'un délai de 6 mois après que la condamnation pénale soit devenue définitive**. Elle doit être adressée au procureur de la République du tribunal qui a prononcé la condamnation (ou, en cas de plusieurs condamnations, au procureur du dernier tribunal concerné).

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation,

NOM, prénom : .....

Fait à ..... Le Signature :

VIII. CONTACT DE L'ORGANISME DE FORMATION

- **Nom de l'organisme : HORIZON**
- **Adresse : 700 Avenue Jules Grec,06600 Antibes**
- **Téléphone : 04.92.95.10.00**
- **Email :** contact@horizon-formation.fr
- **Site web :** horizon-formation.fr/cqp-instructeur-fitness

Instructions pour le dépot du dossier :

1. **Veuillez compléter ce dossier en remplissant tous les champs demandés.**
2. **Déposez le dossier complet avec tous les documents requis :**
    - **Au centre de formation Horizon : 700 Avenue Jules Grec, 06600Antibes**

    Assurez-vous de respecter les dates limites d'inscription : Le 10/02/2027